



LEGENDE	
	Limite communale
	Limites de zones
	Espaces boisés classés au titre de l'article L130-1 (devenu L113-1 du CU en vigueur au 01/01/2016)
	Emplacements réservés au titre de l'article L123-1-5 (devenu article L151-41 du CU en vigueur au 01/01/2016)
	Éléments plantés à protéger ou à mettre en valeur au titre de l'article L123-1-5 III 2° (devenu L151-19 du CU en vigueur au 01/01/2016)
	Secteurs soumis aux OAP au titre de l'article L123-1-4 (devenu L151-6 du CU en vigueur au 01/01/2016)
	Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L123-1-11 du code de l'urbanisme en vigueur au 01/01/2016
	Porches à protéger ou à valoriser au titre de l'article L123-1-5 III 2° (devenu L151-19 du code de l'urbanisme en vigueur au 01/01/2016)
	Autres éléments de patrimoine bâti à protéger ou à valoriser au titre de l'article L123-1-5 III 2° (devenu L151-19 du code de l'urbanisme en vigueur au 01/01/2016)

ZONES	
ZONES URBAINES	
UE : Zone à vocation d'activités	
ZONE À URBANISER	
1AUe : Zone à urbaniser à vocation d'activités industrielles	
ZONE AGRICOLE	
A : Zone à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles	
ZONE NATURELLE ET FORESTIÈRE	
N : Zones à protéger en raison de la qualité des sites, des paysages et des boisements	
Na : Secteur de taille et de capacité limitées déjà bâti en zone naturelle où les constructions peuvent évoluer à des fins touristiques et de loisirs	
Nb : Secteur de taille et de capacité limitées déjà bâti en zone naturelle où les constructions peuvent évoluer à des fins d'équipements d'intérêt général	
Nhu : Secteur englobant les zones humides avérées (selon le SAGE)	
NI : Secteur d'aménagement touristique au sein de la zone naturelle	



Commune de CHEVRIÈRES		Place René Langlois Meurinne 60710 CHEVRIÈRES Tel : 03 44 41 40 22
RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME		01U15
Rendu exécutoire le		
DÉCOUPAGE EN ZONES : ENSEMBLE DU TERRITOIRE		Date d'origine : Novembre 2016
1/5000è		4a
ARRET du Projet - Dossier annexé à la délibération municipale du 24 novembre 2016		APPROBATION - Dossier annexé à la délibération municipale du 13 Décembre 2017
Urbanistes : Mandataires : ARVAL Agence d'urbanisme MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD 30bis, place de la République - 60800 CREPY-EN-VALOIS Téléphone : 03 44 94 72 16 Fax : 03 44 39 04 61 Courriel : Nicolas.Thimonier@Arval-Archit.fr		
Équipe d'étude : N.Thimonier (Géog-Urb), M. Loubrat (Géog-Urb)		
Participation financière : Conseil Départemental de l'Oise		

